

Trois questions à Saliou Aboudou, Président de la Cour Suprême

« Les avocats doivent aider la Cour Suprême à réduire les recours en Cassation. »

Le Challenge : Monsieur le président, que pouvez-vous espérer des présentes assises organisées par votre institution ?

Saliou Aboudou : Vous savez que la justice est une science, ce qui signifie que les animateurs de la justice ont le devoir d'élever tous les jours leur niveau de connaissances. Un thème comme celui-là « Les cas d'ouverture en cassation » aborde les différentes procédures qu'il faut suivre pour rendre une décision de justice. C'est des analyses qui nous amèneront à constater que le juge joue un rôle important de créateur de droit à travers la jurisprudence. Donc ce n'est pas toujours facile d'appliquer correctement les règles. L'intérêt de ce genre de rencontre est donc de permettre une meilleure interprétation de la loi.

Peut-on réduire selon vous, le nombre de recours en cassation ?

- Cela dépend. On peut réduire le nombre de recours en cassation si les plaideurs eux-mêmes sont suffisamment raisonnables pour savoir qu'ils n'ont pas une chance de gagner une procédure qui a été définitivement jugée par la Cour d'Appel. Ce que nous constatons, c'est qu'il y a des recours qui se justifient parce



Aboudou Saliou, Pdt de la Cour Suprême

que la loi est mal interprétée ou mal appliquée. Mais il y des procédures qui ne se justifient pas parce qu'il y a une volonté de blocage de la décision qui a été prise par les juges de fond et qui amènent certains plaideurs à se pourvoir en Cassation. Heureusement que la loi elle-même dit que le pouvoir en Cassation n'est pas suspensif. Mais dans la réalité, malgré que le pouvoir ne soit pas suspensif, des plaideurs tentent par tous les moyens d'amener les magistrats à ne pas appliquer la décision qui a été prise par le juge de fond. Donc cette procédure dilatoire explique parfois des pouvoirs qui ne sont pas fondés.

Après ce séminaire, Monsieur le président, qu'est ce qui changera au niveau de votre institution ?

- Ce qui changera fondamentalement, c'est la qualité de

la décision rendue par la Cour Suprême, juridiction de fond. L'autre chose qui doit changer aussi, c'est les décisions rendues par les juges de fond. S'ils maîtrisent bien les techniques de Cassation dans leurs décisions, il y en aura qui éviteront le risque de Cassation. Parce que la Cour Suprême exerce un rôle de contrôle sur la qualité des décisions et des arrêts rendus par les Cours d'Appel ou les tribunaux en dernier ressort. Donc si on peut améliorer la qualité de ces décisions, il y aura moins de recours à la Cour suprême.

Avez-vous un appel à l'endroit des justiciables et de vos collaborateurs ?

- La plupart des justiciables ne sont pas des praticiens de droit. Ils font confiance aux avocats. Mon appel serait d'inviter les avocats qui participent à la justice à veiller à la limitation des risques en cassation par la qualité des plaintes qu'ils soumettent aux juges. Nous souhaitons donc que les avocats expliquent aux justiciables, leurs chances de faire aboutir leurs recours en cassation.

Propos recueillis par Josué F Mèhouéou « Le Challenge », Judicaël Ayadokoun « Fraternité FM »

Vie des médias

Fraternité FM souffle sa première bougie ce jour

Josué F Mèhouéou

A travers la démonopolisation de l'espace audio visuel, on remarque depuis quel-

ques années un accroissement considérable du nombre des médias sur l'ensemble du territoire national, qu'il soit du service de l'audio du visuel ou de l'écrit. C'est dans cette optique que la première radio en numérique du septentrion a vu le jour et a émis son premier son, un de ces jours du mois d'août 2002. Ainsi, Fraternité FM souffle et brûle ce jour, sa première bou-

gie. Pendant ses douze mois d'activités, Fraternité FM l'une des voies les plus écoutées du septentrion s'est évertuée à travers ces différents correspondants de l'ensemble du territoire national, ses rédacteurs et sa direction à insuffler une dynamique des plus appréciables à cette station de radio dont les échos se font ressentir bien au-delà des frontières nationales. Nous souhaitons donc bonne fête à l'équipe de Malick Gomina, Pdg de la radio et à la direction que dirige Rodrigue Azinongbé.

Lancement du «guide d'exercice d'une bonne gouvernance locale»

Pour une réelle implication des acteurs de la décentralisation

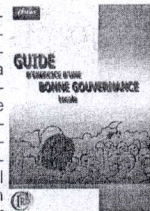
H. M. O.

Bientôt deux ans que la décentralisation a été mise en branle au Bénin. Mais déjà, les différents acteurs de ce nouveau système de gouvernement s'attèlent et s'activent à sa réussite et à son plein épanouissement. Dans ce cadre, un document intitulé : «guide d'exercice d'une bonne gouvernance locale» a été lancé hier jeudi, par le Directeur du Centre d'Informations Régionales pour le Développement (CIRD), Romain Abilé Houéhou en présence du Ministre des finances et de l'économie, Grégoire Laourou.

Pour le premier, le « guide d'exercice d'une bonne gouvernance », constitue un ouvrage de référence

pour le Maire, son administration et le Conseil Communal en matière de gestion des affaires publiques au niveau local. Selon Romain Houéhou, l'élaboration du «guide» s'inscrit dans le cadre du projet national initié par le CIRD au profit des nouveaux élus locaux à la veille de la mise en œuvre de la décentralisation au Bénin. Ce document qui est le fruit des efforts de l'équipe du CIRD et d'éminents consultants établit que la pauvreté n'est pas que l'absence de ressources monétaires, mais c'est également et surtout le manque de savoir pour bien agir. Et c'est bien évidemment ce savoir que renferme ledit document. Le Ministre des finances et de l'économie, Grégoire Laourou, a

dans son discours liminaire reconnu que la décentralisation est une aventure difficile et longue, voire périlleuse. Il justifie son allégation par les nombreuses embûches rencontrées tous les jours dans notre pays et qui se prénomment «transfert des compétences», «conflits d'attribution» et «finances locales.» Mais face à ces difficultés, l'argentier national affirme que le gouvernement fournit des efforts considérables. Comme preuve, il



avance que de 2003 et 2004, les transferts effectués à partir du budget national de l'Etat sont évalués à environ 10.634.258.000Fca et 14.968.258.000Fca. Cet effort est accompagné selon Grégoire Laourou, non seulement par les partenaires au développement, mais aussi par le CIRD, qui s'active depuis l'avènement de la démocratie au Bénin, à mettre à la disposition des élus locaux l'arsenal cognitif nécessaire à une bonne administration de nos communes. Il a fini son discours en invitant le Directeur Du CIRD à poursuivre la mise en jour de cette première édition du présent ouvrage.

Fin des travaux du séminaire de formation des magistrats de la Cour Suprême

Vers une réduction sensible des pouvoirs à cassation

J. F. M.

Le président de la Cour Suprême, le magistrat Saliou Aboudou a procédé hier à l'Hôtel Accor Alédjo de Cotonou à la clôture du séminaire de formation initié à l'endroit des magistrats et des animateurs de la chambre judiciaire de la Cour Suprême. Pendant quatre jours, ces praticiens du droit ont été à l'école de l'apprentissage des voies et moyens à mettre en œuvre pour une réduction sensible des pouvoirs en cassation. Plusieurs communications ont été présentées aux séminaristes par des juristes de haut niveau et autres professeurs de droit mais aussi par M. Vincent Vigneau, conseiller référendaire à la deuxième chambre civile de la Cour de Cassation française. Au terme de ces quatre jours de formation, financée par l'agence intergouvernementale de la franco-

phonie, les magistrats des Cours d'Appel et les conseillers de la Cour Suprême sont désormais mieux outillés afin d'œuvrer efficacement à une réduction sensible des recours en cassation au niveau de la Cour Suprême. Pour arriver à ce résultat, ces hommes de droit ont suivi plusieurs exposés et communications sur plusieurs aspects des cas spécifiques d'ouverture à cassation. Ces communications ont été présentées par des juristes comme messieurs Noël Gbaguidi, directeur de l'Enam, Noukoumiatakin, Cyprien Boko, président de section à la Cour Suprême... la cérémonie de clôture de ces travaux a été présidée par le président de la Cour Suprême, Saliou Aboudou qui a réitéré une fois de plus, tout le soutien de son institution aux hommes de justice afin de les aider à relever le défi qui est le leur.

1ère édition du Seforp

Le Mija concourt à l'orientation des étudiants

Habib M. Ouitona

Le Mouvement International de la Jeunesse Africaine (Mija) organise depuis hier en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (Anpe), le premier Salon international de l'étudiant et de la formation professionnelle (Seforp). L'objectif que vise le Mija en ouvrant ce salon est de contribuer à la résolution de certains maux, qui minent la vie des jeunes en général, celle des étudiants en particulier. Entre autres maux on a, l'insertion problématique des jeunes après leur formation, l'inadéquation probable entre la formation et l'emploi, le manque de véritable cadre de réflexion et

d'échange entre les acteurs actifs et passifs du système éducatif béninois etc.

Le Ministre de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi, Fatiou Akplogan a dans son mot d'accueil l'opportunité de ce salon, qui met un accent particulier sur l'insertion professionnelle des jeunes ; un volet qui, selon lui est inscrit en bonne place dans le programme d'action du gouvernement. Se confrontant dans sa position, le Ministre a rappelé que son département constitue le cadre d'absorption par excellence des diplômés, avant d'indiquer qu'un travail minutieux doit être fait afin que d'adapter pleinement la formation à l'emploi.

Dans son discours laconique, le

Directeur Général de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi (Anpe), Rock Népo a déclaré que cette rencontre permettra aux uns et autres d'échanger. Ce qui favorisera une libre circulation de l'information, et du coup une rupture avec l'ignorance. A sa suite, le secrétaire général du Mija, beaucoup plus pragmatique a prêché pour une collaboration entre l'université et les structures ayant en charge l'emploi. Il a fini son discours en rassurant que la création de richesse ne doit pas être vu comme une impossibilité. Par ailleurs, notons que Moïse et Marina Kérékou, respectivement président et vice président du Mija, n'ont pas cru devoir honorer de leur présence la cérémonie d'ouverture ; ceci un peu comme pour dire, qui sont déjà mieux lotis.

5ème édition de la Copagef

La musique chrétienne à l'honneur samedi prochain

H. M. O.

Les artistes chrétiens de renom ont tenu hier, dans le cadre de la 5ème Conférence Panafricaine des Géants de la Foi (Copagef), une conférence de presse au Palais des sports de Kouhounou. L'objectif de la rencontre était de présenter aux

hommes des médias, les artistes émérites de la musique chrétienne, qui promettent de donner de l'insomnie au diable et de le mettre mal à l'aise, samedi prochain à travers les chants et danses fermement voués à Dieu. Ainsi, se présentent sur scène, O'Neil Mala, Eric Didier, Jane Pale, Dana Freitas, Tom Bright

Davies Johnny Sourou et Sem Dossou.

C'est dire donc, qu'après d'intenses moments de prières et de méditation, on peut rétablir l'équilibre avec une sorte de relaxation sainte et pure vouée à son Dieu, telle que conçue dans les Saintes Ecritures.